



**COMPTE-RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2018**

Présents : MM. Alexandra Ardiet, Christophe Demesmay, Céline Hirchi, Isabelle Hocquemiller, Eliane Poulnot, Isabelle Rebillot, Thérèse Robert, Didier Salins

Excusés : MM. Edouard Euvrard, Sandrine Sigonney, Gérard Thomas

Procurations : de M. Edouard Euvrard à Mme Alexandra Ardiet, de Mme Sandrine Sigonney à Mme Thérèse Robert et de M. Gérard Thomas à M. Christophe Demesmay

Secrétaire de séance : Mme Isabelle Hocquemiller

Le Conseil municipal approuve unanimement le procès-verbal de la réunion du 27 avril.

ORDRE DU JOUR

1- Validation du Projet Educatif Territorial qui couvrira la période 2018 – 2021 et des horaires scolaires qui accompagnent sa mise en place

Le Projet Educatif Territorial (P.E.D.T.), document permettant à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner sur une commune leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant, est élaboré pour une durée de trois ans par la commune avant sa validation par le préfet et l'inspecteur académique.

Le P.E.D.T. actuellement en vigueur à Gennes l'est depuis la rentrée 2015 et s'achèvera par conséquent à la fin de cette année scolaire.

Un nouveau document vient ainsi d'être finalisé pour la période 2018 - 2021 ; il est unanimement validé par les membres de l'assemblée communale.

Ce nouveau P.E.D.T. sera marqué par une modification des heures de cours et des Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.) par rapport à ceux en place depuis 2015. La nouvelle répartition des horaires se matérialisera de la façon suivante :

- lundi, mardi et vendredi : cours de 8h30 à 12h00 et de 13h40 à 16h00
- mercredi : cours de 9h00 à 12h00
- jeudi : cours de 8h30 à 12h00 et T.A.P. de 13h40 à 16h00

2- Tarification de la cantine et de la garderie à compter de la rentrée 2018

Les tarifs de cantine et de garderie périscolaires, qui accompagneront la mise en place du nouveau P.E.D.T. à la rentrée de septembre 2018, font l'objet d'une validation unanime.

Ils sont détaillés dans le tableau ci-après :

Tranche quotient familial (base C.A.F.)	Cantine (garderie du midi incluse dans le tarif)	Garderie de 7h30 à 8h20	Garderie du mercredi matin (de 7h30 à 8h50)	Garderie du soir (tarif à la demi-heure à compter de 16h00)	Goûter
Tranche 1 de 0 à 550	3.92 €	1.07 €	1.91 €	0.71 €	0.22 €
Tranche 2 de 551 à 750	4.39 €	1.18 €	2.11 €	0.80 €	0.25 €
Tranche 3 de 751 à 850	4.82 €	1.31 €	2.32 €	0.87 €	0.27 €
Tranche 4 de 851 à 1000	5.20 €	1.42 €	2.52 €	0.95 €	0.30 €
Tranche 5 de 1001 et +	5.51 €	1.53 €	2.72 €	1.02 €	0.32 €

3- Centre de loisirs d'été

La Commune organisera un centre de loisirs entre le lundi 9 et le vendredi 20 juillet prochain. Réservé aux enfants âgés de 4 à 11 ans, il se tiendra à la salle polyvalente et aura pour thèmes « chevaliers, châteaux et princesses » la première semaine et « animaux » la deuxième semaine. Le nombre de places sera limité à 30 enfants.

Les horaires resteront inchangés par rapport aux précédents centres, à savoir :

- le matin, accueil échelonné de 8h30 à 9h30 - sortie à 12h00,
- le midi, retour échelonné de 13h30 à 14h00,
- le soir, sortie échelonnée de 17h00 à 17h30 (sauf vendredi, sortie à 17h00).

Les tarifs qui s'appliqueront sont détaillés dans le tableau ci-après :

Tarif habitants de Gennes à la semaine			
Quotient familial	Pour des journées complètes avec repas	Pour des journées complètes sans repas	Pour des demi-journées
Quotient familial supérieur à 900	82 €	55 €	50 €
Quotient familial inférieur ou égal à 900	78 €	50 €	45 €

Un supplément de 5 € par semaine sera demandé aux enfants dont les parents ne sont pas domiciliés à Gennes.

Une réduction de 10 % sera appliquée à partir du deuxième enfant d'une même famille ; les bons vacances de la C.A.F. seront acceptés.

INFORMATIONS DIVERSES

• Urbanisme – dossiers acceptés

- le 3 mai : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0007 (piscine rue des Vanniers – parcelle cadastrée section AA numéro 251)
- le 4 mai : permis de construire numéro 025.267.18.C0004 (terrasse surélevée rue Derrière Laval –

parcelle cadastrée section AA numéro 31)

- le 4 mai : permis de construire modificatif numéro 025.267.17.C0001.M01 (adjonction d'un abri-voitures indépendant à une maison d'habitation chemin du Vernois – parcelles cadastrées section AB numéros 134 et 141)
- le 15 mai : transfert de permis numéro 025.267.16.C0001.T01 (rue de la Côte de Joux – parcelles cadastrées section AA numéros 46 et 47)
- le 17 mai : déclaration préalable numéro 025.267.18.C0008 (changement de menuiseries rue de la Maltière – parcelle cadastrée section AA numéro 191)
- le 22 mai : permis de construire modificatif numéro 025.267.15.C0001 (suppression d'un garage et ouverture d'une fenêtre dans les combles chemin du Quarcet – parcelles cadastrées section AA numéros 46 et 47)

• **Etat-Civil : naissances**

- le 1^{er} mai, Eléa, dont les parents Gaël Demondion et Zoé Gelin sont domiciliés rue de la Maltière, a vu le jour à Besançon. Félicitations au papa et à la maman et bienvenue à Eléa dans notre village.
 - le 6 mai, David Serment, notre agent technique, est devenu papa d'une petite Margot.
- Nous souhaitons à l'ensemble de la famille plein de bonheurs dans cette nouvelle vie qui commence.

• **Achèvement du chantier R.T.E. (Réseau de Transport d'Electricité) de Saône**

Le chantier de construction d'un poste de transformation électrique sur le territoire de la commune de Saône s'achèvera dans le courant de l'été. Chronologiquement, les lignes aériennes de 63 000 volts qui doivent être supprimées le seront fin juin. La route de la Combe d'Argent qui mène au poste depuis le rond-point d'entrée du village sera réhabilitée fin août et fermée à la circulation automobile à sa limite avec Saône pour devenir une voie douce. La mise en service du poste de transformation électrique est quant à elle programmée le 13 septembre.

• **Convention participation citoyenne : réunion publique d'informations**

Le mardi 5 juin à 18h00, salle du Conseil municipal, la Gendarmerie Nationale organise une réunion publique d'informations sur la convention participation citoyenne qu'elle a signée avec notre collectivité.

Le dispositif "participation citoyenne" consiste à associer les habitants dans la protection de leur environnement en lien étroit avec la Gendarmerie. L'objectif de la convention vise à créer un réseau de citoyens chargés de faire remonter toutes les informations qui pourraient aider les gendarmes dans leurs missions quotidiennes de prévention contre la délinquance dans le village.

• **Exercice de sécurité civile de la société Ardéa (Roche lez Beaupré)**

La Préfecture organisera un exercice de sécurité civile sur le site de l'entreprise Ardéa de Roche lez Beaupré le vendredi 22 juin après-midi.

A cette occasion, la sirène d'alerte de l'entreprise Ardéa sera déclenchée et les services de secours et les forces de l'ordre seront présents de manière inhabituelle, notamment à Roche lez Beaupré et Novillars. La participation de la population n'est pas prévue lors de cet exercice.

Cet événement n'entraînera pas de perturbations sur les activités quotidiennes.

Le territoire de la Commune de Gennes n'est concerné que très partiellement par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de la société Ardéa (partie haute de la forêt uniquement, à proximité de ses limites avec les Communes de Chalèze et Vaire).

- **Restauration de la vierge**

La Commune lance un appel aux bénévoles pour procéder à un nettoyage et à une restauration de la vierge dans le courant de l'automne. Les personnes désireuses de participer à ce chantier peuvent dès à présent se faire connaître auprès de Monsieur Marguet, le secrétaire de mairie, afin qu'il les mette en contact avec les organisateurs (03 81 55 75 32).

- **Recherche d'un stagiaire BAFA**

La Commune recherche un stagiaire BAFA pour le centre de loisirs qui sera organisé les deux premières semaines des Grandes Vacances (contact : Madame Vienny : 06 84 84 11 34).

- **Barbecue de l'école**

Le traditionnel barbecue organisé par l'association des Galopins se prépare...
Réservez déjà la date du samedi 7 juillet à partir de 19h00 dans la cour de l'école (les activités de la kermesse débiteront à 17h00).
Venez nombreux !

La prochaine réunion du Conseil municipal est programmée le 22 juin 2018.

Le saviez-vous ?

Une doline est un élément caractéristique des reliefs karstiques. Elle trouve son origine dans la dissolution du fond rocheux ou dans l'effondrement du toit d'une cavité sous-jacente. Les dolines font partie du paysage Franc-Comtois.

